



Attestation de prêt de matériel

Le prêteur,
SICTOM Nord Allier
Lieu-dit « Prends-y-garde »
03230 CHÉZY

Représenté par,
Le service communication

L'emprunteur,

Représenté par,

Le SICTOM Nord Allier met à disposition de _____, pour l'évènement _____, le matériel suivant :

- 2 trolleys (45 L) de transport des emballages en verre
- 4 bacs jaunes (100 L)
- 4 bio-seaux

Réservation, enlèvement, restitution

La réservation ne prend effet qu'à réception de l'ensemble des documents demandés (demande écrite ou par mail). L'annulation de la réservation, du fait de l'emprunteur, devra être signifiée le plus rapidement possible, par téléphone, courrier ou mail. Les rendez-vous relatifs à l'enlèvement et la restitution du matériel sont fixés d'un commun accord entre l'emprunteur et l'agent du SICTOM Nord Allier : **retrait du matériel le ___/___/___ à ___h_ - retour le ___/___/___ à ___h_.**

L'enlèvement et la restitution se font sous le contrôle de l'agent du SICTOM Nord Allier (état des lieux).

Responsabilité du SICTOM Nord Allier

Le SICTOM Nord Allier s'engage à mettre à disposition gracieusement le matériel désigné en bon état de fonctionnement. Il procurera la notice d'utilisation correspondante et formera si besoin les utilisateurs au fonctionnement du matériel emprunté.

Responsabilité de l'emprunteur

L'emprunteur s'engage à prendre en charge le transport du matériel désigné. Il le rendra en bon état de marche, vide et propre. Le matériel sera utilisé par l'emprunteur exclusivement. L'emprunteur signalera immédiatement tout problème ou dysfonctionnement par téléphone au 04 70 46 77 19. Il couvrira par sa propre compagnie d'assurance tous les risques liés au transport et à l'utilisation du matériel. Il s'engage à utiliser le matériel conformément à la notice et à en respecter les règles de sécurité.

Par ailleurs, en cas de dégradation ou de vol, le signataire sera tenu responsable. Le SICTOM Nord Allier se donnera alors le droit de demander le remboursement des réparations, si ces dernières sont possibles, ou, le cas échéant, le remplacement à l'identique du matériel dégradé ou volé.

Rupture ou suspension du prêt de matériel

La présente attestation de prêt de matériel se retrouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans les cas suivants : non-respect de l'utilisation prévue et/ou non-respect des lieux et jours d'utilisation.

Fait, en 2 exemplaires, à Chézy, le

Le prêteur,

L'acquéreur,